

REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE  
-----  
VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE  
Séance du 19 décembre 2017

**N°292/12/2017 : BUDGET PRIMITIF 2018 - ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

*L'an deux mille dix-sept, le mardi 19 décembre à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 13 décembre 2017.*

**Etaient présents : 31**

Mesdames, Messieurs, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Aurore KOTHE, Maxime BERAUDO, Bernard PECOU, Véronique LAGARRIGUE, Clarisse HEULLAND, Philippe FRANCOIS, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Jean TEKPRI, Danielle AMOUROUX, Colette HARLE, Jean Martial DEJEAN, Nicole ROUSSEL, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Denis JUGUERA, Aurélie BURATTI, Jean-François GARRIGUES, Laura NICOLAS, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Gaël TABARLY, Thierry VIALLO

**Pouvoirs : 11**

Mesdames, Messieurs Brigitte BAREGES à Marie-Claude BERLY, Alain CRIVELLA à Pierre Antoine LEVI, Vally CENTOMO à Christian PEREZ, Angèle LOUCHART à Aurore KOTHE, Jean Luc BUDOIA à Véronique LAGARRIGUE, Jean-Michel MUSCATELLI à Annie GUILLOT, Quentin SUCAU à Georges DARUL, José GONZALEZ à Rodolphe PORTOLES, Arnaud GUITARD à Gaël TABARLY, Arnaud HILION à Valérie RABAULT, Marie-Dominique BAGUR à Thierry VIALLO

**Absents : 3**

Mesdames, Messieurs Monique VALAT, Jean GARROCCQ, Carole DUNET-SCHUMANN



**Madame Marie-Claude BERLY donne lecture du rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,**

Madame le Maire, rappelle que par convention de délégation de service public approuvée par délibération du 28 novembre 2011, la Ville de Montauban a confié à la société dénommée Gestion pour l'Environnement de Montauban, GEM, (filiale du groupe SAUR) l'exploitation du service public de l'assainissement collectif et non collectif à compter du 1<sup>er</sup> février 2012, dans le cadre d'un affermage.

Vu la délibération n°238 relative au rapport d'orientations budgétaires présenté en Conseil Municipal du 23 Novembre 2017

Compte tenu des priorités dégagées lors de ce débat, le projet du budget annexe primitif 2018 Assainissement non-collectif présente les masses suivantes :

Section d'exploitation :

Dépenses et Recettes équilibrées à 17 500 €

Section d'investissement :

Dépenses et Recettes équilibrées à 84 000 €

Soit un budget total de 101 500 €

Ce projet 2018 traduit principalement la poursuite du dispositif d'aide aux particuliers pour la réhabilitation de leur installation, contractualisé entre la Ville de Montauban et l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

Au final, le Budget Primitif 2018 du Budget Annexe de l'Assainissement non collectif présenté s'équilibre en dépenses et recettes par section comme suit :

**BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2018**

F/I	R/O	DEPENSES			RECETTES		
		Chapitre		Proposition	Chapitre		Proposition
EXPLOITATION	REEL	011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	6 000	74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	17 500
		012	FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	11 500			
		<i>Total Dépenses Réelles Exploitation</i>		17 500	<i>Total Recettes Réelles Exploitation</i>		17 500
	<i>Total Dépenses Ordre Exploitation</i>		0	<i>Total Recettes Ordre Exploitation</i>		0	
	<b>TOTAL DEPENSES EXPLOITATION</b>		17 500	<b>TOTAL RECETTES EXPLOITATION</b>		17 500	

F/I	R/O	DEPENSES			RECETTES		
		Chapitre		Proposition	Chapitre		Proposition
INVESTISSEMENT	REEL	45811601	OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS	84 000	45821601	OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS	84 000
		<i>Total Dépenses Réelles Investissement</i>		84 000	<i>Total Recettes Réelles Investissement</i>		84 000
	<i>Total Dépenses Ordre Investissement</i>		0	<i>Total Recettes Ordre Investissement</i>		0	
	<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		84 000	<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		84 000	

<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>101 500</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>101 500</b>
-----------------------	----------------	-----------------------	----------------

Considérant que le Budget Primitif 2018 – Annexe de l'Assainissement non-collectif, dans sa version réglementaire et détaillée a été joint à la présente, et adressé à tous les conseillers municipaux avec la convocation à la séance ;

Au vu de ces éléments, conformément à l'avis de la commission des Finances, il vous est demandé de bien vouloir :

- adopter le Budget Primitif annexe Assainissement non collectif pour 2018, tel que présenté.

**ADOPTÉE PAR 33 VOIX POUR ET 9 VOIX CONTRE, ABSTENTION : 0.**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

**26 DEC. 2017**

De sa publication et/ou notification le :

**26 DEC. 2017**

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 20 décembre 2017

Maire,

Brigitte BAREGES

